

le 24 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DAC 1521 Subvention (16.000 euros) à la Fondation Institut kurde de Paris (10e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'octroi d'une subvention à la Fondation Institut Kurde de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 16.000 euros est attribuée à la Fondation Institut Kurde de Paris, dont le siège social, est 106 rue Lafayette 75010 Paris pour son projet de Bibliothèque numérique en 2014,2014_07260, simpa 85642.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 16.000 euros, sera imputée sur le budget de la Ville de Paris 2014 : - nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.